



Co-développement / Co-innovation cas concrets dans la PI

Petit-déjeuner du 5 juillet 2018

Agenda 2018

CONFÉRENCES

Jeudi 8 novembre – « **Innovations sur le sujet du référencement** »

PETITS-DÉJEUNERS

Mardi 25 septembre – « **Contrats d'achat télécom** »

Mardi 11 décembre – « **Sourcing PI en mode agile** »

AUTOMNE 2018

2^{ème} édition du **Baromètre des Achats de PI**



Votre adhésion au Club des Acheteurs

ABONNEMENT CLASSIQUE



Adhésion non nominative
Valable un an de date à date

Accès aux événements du Club des Acheteurs

Accès à la docuthèque

ABONNEMENT PREMIUM



Adhésion non nominative
Valable un an de date à date

Accès aux événements du Club des Acheteurs

Accès à la docuthèque

Accès en ligne aux documents légaux obligatoires
certifiés conformes de vos fournisseurs via notre
partenaire Provigis

Abonnement d'un an au magazine Décision Achats



Nos partenaires



Le CNA compte près de 13 000 adhérents, présents dans tous les secteurs de l'économie, Acheteurs, managers Achats et Directeurs Achats de grands groupes, ETI, PME, TPE, secteur public.



Magazine d'information des acheteurs privés / publics
Un an d'abonnement offert aux adhérents du Club des Acheteurs



Cabinet PAC (Pierre Audoin Consultants), spécialiste de l'analyse des marchés IT et des études de TJM



Avocat au Barreau de Paris depuis 15 ans, Maître Franklin Brousse, Avocat des Directions Achats et Digitales



Parmi nos adhérents



Programme de la matinée

- 9h00 Accueil / Introduction
- 9h15 *Co-développer et co-innover avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire.*
Sébastien Lévrier, Les Petites Rivières.
- 10h00 *Comment améliorer les conditions juridiques entre Grands Groupes et sociétés de conseil ?*
Vincent Genet, ACI
- 10h45 Débat



Première partie

Les Petites Rivières



**Co-développer et co-
innover avec les
entreprises de
l'économie sociale et
solidaire (ESS)**

Matinale du 5 juillet 2018 – Club des
Acheteurs de Prestations intellectuelles





PRÉSENTATION DES PETITES RIVIERES



L'EQUIPE



Anne-Cécile



les
petites
rivières



Sébastien

Qui sommes-nous ?



Les Petites Rivières, agence de conseil en innovation sociale



Les Petites Rivières est **une agence de conseil en innovation sociale.**

Notre métier est de **promouvoir et d'accompagner les coopérations entre entreprises et structures de l'économie sociale et solidaire (ESS).**

Qui sommes-nous ?



Les Petites Rivières, agence de conseil en innovation sociale



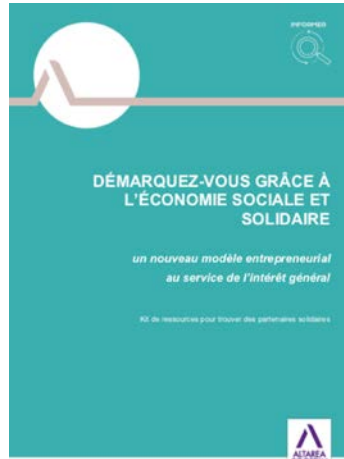
Nous travaillons aux côtés :

- Des **entreprises** en démarche de RSE pour les aider à développer des partenariats avec les structures de l'ESS ;
 - Des **structures de l'ESS** qui souhaitent renforcer leur stratégie commerciale ;
 - Des **collectivités locales** engagées dans une politique publique en faveur de l'ESS
-

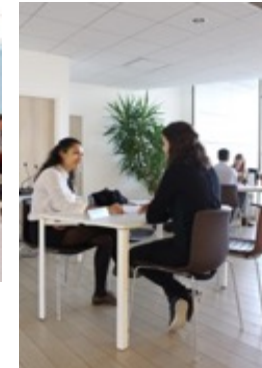
QUELQUES EXEMPLES DE MISSION



LE SOURCING DE PARTENAIRES « INNOVATION SOCIALE »



LES CONVENTIONS D'AFFAIRES



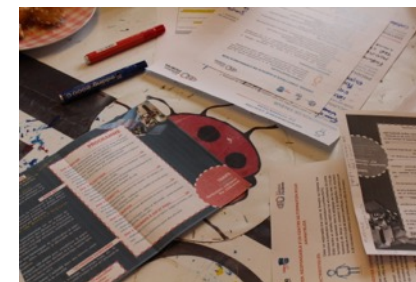
LES ÉVÉNEMENTS DE SENSIBILISATION À L'INNOVATION SOCIALE



QUELQUES EXEMPLES DE MISSION



L'ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE L'ESS





**AU FAIT, C'EST QUOI
L'ÉCONOMIE SOCIALE ET
SOLIDAIRE?**





164 000

entreprises

14 %

de l'emploi privé

+ 5%

d'emplois entre 2008 et 2014

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : UNE LOI STRUCTURANTE



L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : UNE DÉFINITION



Article 1 de la loi ESS

L'ESS est un **mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine**, qui répond à 3 grands principes :

1

Une utilité sociale

2

Gouvernance démocratique

3

Gestion responsable : réserves obligatoires, bénéfices réinjectés majoritairement au maintien de l'activité...

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, QUELQUES EXEMPLES DE « FAMILLES »



Finalité > favoriser
l'inclusion de
personnes en
difficulté
**Insertion par
l'activité
économique**

LE RELAIS

Finalité > favoriser
l'inclusion de
personnes en
situation de
handicap
**Secteur adapté et
protégé**

 **APF Entreprises**
France handicap

Finalité > favoriser
la juste
rémunération des
producteurs
**Commerce
équitable**

ETHIQUABLE

DES ENTREPRISES DE L'ESS DANS TOUS LES SECTEURS, Y COMPRIS LES PRESTATIONS INTELLECTUELLES





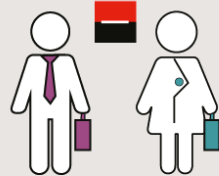
**CO-DÉVELOPPER ET CO-
INNOVER AVEC L'ESS : LES
ACHATS SOCIALEMENT
RESPONSABLES**



Les achats socialement responsables consistent au développement de flux d'affaires entre acheteurs et structures de l'économie sociale et solidaire.

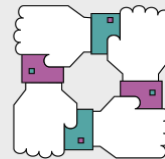


LES POLITIQUES ACHATS SOCIALEMENT RESPONSABLES DES GRANDS GROUPES



80%
DES ACHETEURS
FORMÉS À LA RSE*

*Responsabilité Sociale et Environnementale des Entreprises



6,9 M€

D'ACHATS EN FRANCE RÉALISÉS
AUPRÈS **DE L'ESS*** DONT **5,9M€****
AUPRÈS DES SECTEURS **ADAPTÉS**
ET DE **L'INSERTION**

*Structures de l'ESS : Economie Sociale et Solidaire. ** Périètre SGPM

L'ORÉAL
SOLIDARITY
SOURCING
BREAKING DOWN BARRIERS



Les entreprises et acteurs publics qui développent des politiques d'achats socialement responsables incitent fréquemment leurs fournisseurs de rang 1 à travailler en co-traitance ou en sous-traitance avec des entreprises de l'économie sociale et solidaire, pour répondre aux critères sociaux qu'ils incluent dans leurs marchés.



INNOVATION SOCIALE ET ACHATS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES



« Les activités de Loin des Machines correspondent bien à notre stratégie de communication vis-à-vis de nos futurs locataires et des riverains. Dès que nous avons un grand projet d'aménagement, nous prévoyons dorénavant la mise en place d'un site web de proximité, pour informer sur les travaux, prévenir les nuisances, créer du lien social, etc. ». **Inès Balligand, responsable de projet chez Logis-Transports**

Source : avise.org

INNOVATION SOCIALE ET ACHATS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES



« Dans les marchés publics, on assiste, même pour les prestations de conseil et d'ingénierie numérique, à l'apparition de clauses d'insertion. On répond ensemble, avec Rezosocial, à des appels d'offres. On constate chez eux cette envie de répondre avec une grande entreprise comme nous aux exigences des donneurs d'ordre, tout en ne perdant pas ce qu'ils font de mieux : de l'insertion informatique et numérique »

Gwennaelle Costat Le Vaillant, ex-responsable RSE du Groupe CGI



**CO-DÉVELOPPER ET CO-
INNOVER AVEC L'ESS : LA
CO-CRÉATION DE
NOUVELLES OFFRES**



La co-création représente des modes de collaboration innovants entre les différentes parties prenantes de la société, afin d'imaginer des réponses nouvelles à des enjeux sociétaux majeurs.

Source : Ashoka

UN EXEMPLE EMBLÉMATIQUE DE CO-CRÉATION DANS LES PRODUITS DE LA VIE QUOTIDIENNE





Les entreprises de l'économie sociale et solidaire ont une mission sociale et une activité économique, qu'elles mettent au service de cette mission.

Agiles, elles sont amenées à faire évoluer constamment leur offre pour avoir plus d'impact tout en conservant un business-model équilibré.



INNOVATION SOCIALE ET CO-CRÉATION DE NOUVELLES OFFRES



SIMPLON
.CO



Derichebourg Multiservices souhaite développer de nouvelles offres pour créer les bureaux de demain. L'entreprise a monté une offre à double impact : social et environnemental, grâce à la création d'une offre de jardins potagers d'entreprise collaboratifs et participatifs, dont la gestion est gérée à travers une application utilisée par les salariés.



INNOVATION SOCIALE ET CO-CRÉATION DE NOUVELLES OFFRES



aces
Inclusive Tech



investir&+
make social entrepreneurs succeed



Access Inclusive Tech est une **joint-venture sociale** : c'est le modèle le plus intégré de partenariat avec une entreprise privée, puisqu'elle consiste en la création commune d'une nouvelle entité visant un impact social fort.

« L'équipe Acces réalise des tests de non régression sur notre SI de relation client et les résultats sont largement supérieurs aux attendus, à tel point que le périmètre initial d'intervention a été étendu à d'autres activités. La démarche proposée est gagnant-gagnant : EDF donne une chance à une équipe de personnes d'apprendre et de retrouver un travail et en retour cette prestation sécurise les évolutions fonctionnelles que nous mettons en service dans nos SI »

Ghislaine Martin

EDF – DSI Commerce – Chef de département



EN CONCLUSION





Les coopérations achats / co-crédation avec les entreprises de l'économie sociale et solidaire sont amenées à considérablement évoluer sous l'impulsion de deux mouvements majeurs :

- Le renforcement des stratégies d'engagement sociétal des entreprises
 - Les attentes de plus en plus fortes des parties prenantes (élus locaux, salariés, consommateurs) pour des offres de produits et services plus inclusives
-



POUR ALLER PLUS LOIN

DÉTECTER DES PARTENAIRES DE L'ESS POUR VOS ACHATS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES



lescop
la démocratie nous réussit



les
**petites
rivières**

les annuaires thématiques

la communauté ESS des Petites
Rivières

MERCI POUR VOTRE ATTENTION !



84, rue de Crimée
75019 Paris
lespetitesrivers.com



Au plaisir de poursuivre les échanges avec vous !

Contact

Sébastien Lévrier, sebastien@lespetitesrivieres.com

06 42 08 90 96



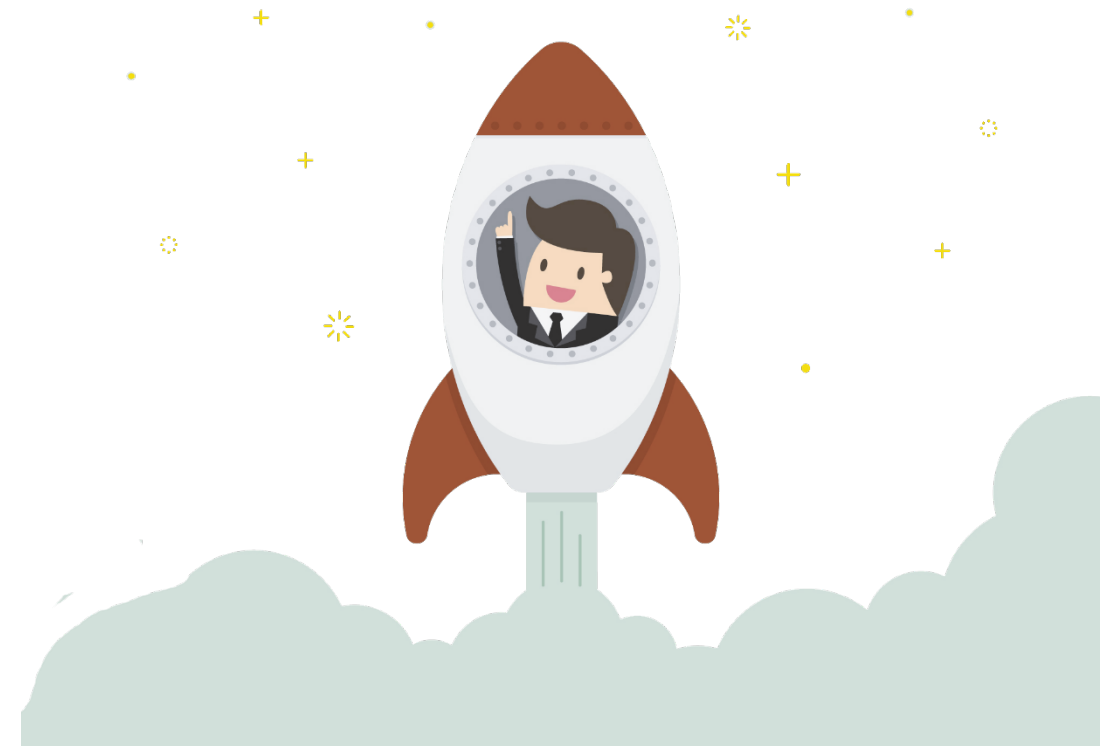
84, rue de Crimée
75019 Paris
lespetitesrivieres.com



Deuxième partie

ACI

Association des Conseils en Innovation



Retour d'expérience sur les conditions juridiques entre grands groupes et sociétés de conseil

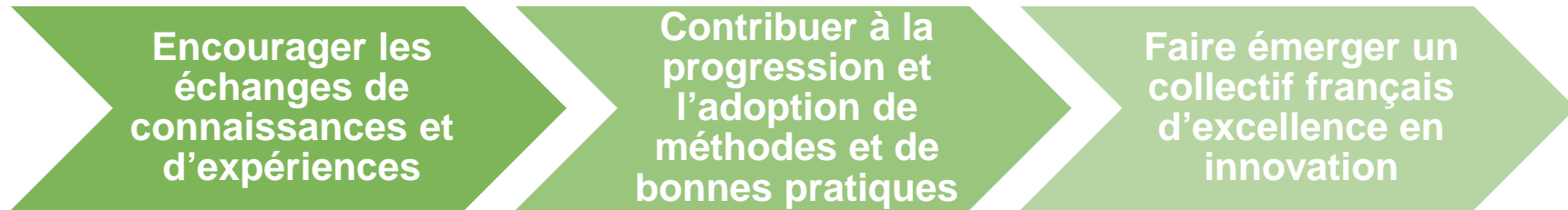
Vincent Genet

Vice-Président de l'Association des Conseils en Innovation

Présentation de l'Association des Conseils en Innovation

Association des Conseils en Innovation

- Association professionnelle dont l'objet est de rassembler les acteurs du conseil en innovation
- Missions de l'Association
 - Représenter les métiers du conseil en innovation



- Etre l'interlocuteur référent sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'innovation



Reconnaissance de l'écosystème d'innovation

- Représentation de l'Association
 - 70 sociétés de conseil, 3 100 salariés et CA cumulé supérieur à 355 millions d'euros
 - Existence moyenne des sociétés membres : 12 ans
 - Présence sur tout le territoire français
 - Présence à l'international avec + de 25% des activités réparties sur cinq continents (Europe, Afrique, Amérique du Nord et l'Asie) pour un CA cumulé de de 84 millions d'euros
- Surface d'impacts des membres de l'Association
 - Plus de 31 000 clients, portefeuille client composé à 80% de PME et ETI
 - 2,7 milliards d'euros d'investissements publics et privés levés pour leurs clients dont 525 millions d'euros de financements européens.



Retour d'expérience sur les conditions juridiques entre grands groupes et sociétés de conseil

Points abordés lors de cette intervention

- Positions contractuelles entre grands groupes et conseils en innovation
- Sélection des prestataires par les grands groupes
- Echanges avec les participants

Positions contractuelles entre grands groupes et conseils en innovation

Alerte émise par la profession

- **Imposition de clauses contractuelles déséquilibrées voir abusives par certains grands groupes à l'égard de leurs prestataires :**
 - **Obligation générale de résultats (puis obligation de moyens renforcée)**
 - **Déplafonnement de la responsabilité juridique dans le cadre des projets menées par les conseils**
 - **Exigence de pouvoir d'une part arrêter une mission à tout moment sans contrepartie financière pour le travail réalisé, et d'autre part transmettre la suite de la mission à une autre société aux frais du premier prestataire**

Alerte émise par la profession

- **Imposition de clauses contractuelles déséquilibrées voir abusives par certains grands groupes à l'égard de leurs prestataires :**
 - Demande de ne pas respecter nos obligations légales d'archivage
 - Conditions d'audit non compatibles avec les engagements de confidentialité pris par les conseil vis-à-vis de leurs clients
 - Exigences d'arrêter une mission à tout moment sans payer le travail effectué à la société de conseil et de faire faire la suite de la mission par une autre société de conseil aux frais de son premier prestataire de conseil

Alerte émise par la profession

- **Conséquences de ces pratiques déséquilibrées voire abusives**
 - **Durcissement des relations et des discussions avec les services juridiques** et ce au détriment de la relation avec les équipes opérationnelles et d'un travail jugé de qualité.
 - **En cas de refus du prestataire de signer les clauses proposées, les grands groupes répondent qu'ils sont les seuls à dénoncer, souhaiter modifier ou refuser de signer en l'état les contrats**

Elaboration de clauses de substitution

- **Responsabilité**
 - *Si le Consultant ne remplissait pas correctement ses engagements envers le Client, il assumerait la **responsabilité de tout dommage direct qui pourrait en résulter pour le Client**, à concurrence du montant des honoraires versés par le Client pour la mission ou la partie de mission concernée .*
- **Clause d'obligation de moyens et non de résultats**
 - *En tant que société de conseil, le Consultant n'est tenu qu'à **une obligation de moyens, et non de résultats**, et devra ainsi **mettre en œuvre les moyens raisonnables à sa disposition afin d'exécuter le contrat**.*
- **Clause d'archivage**
 - *Le Consultant aura le **droit de conserver une copie confidentielle de chacun de ses rapports, présentations et documents de travail, pour ses archives juridiques et comptables**.*



Elaboration de clauses de substitution

- **Clauses d'audit acceptables**

- *le **Consultant conservera des archives adéquates** concernant la fourniture des services et il remettra au Client, sur demande écrite, des copies de ces archives ou rapports (dans la mesure où ces documents ne sont pas par ailleurs couverts par un éventuel accord de confidentialité) dans un délai de 15 jours.*

ou

- *Sous réserve d'un préavis de 15 jours, le Client pourra faire **procéder, à ses frais et par un cabinet d'audit indépendant, à un audit** des conditions de réalisation par le Consultant de l'ensemble des Prestations confiées à ce dernier dans le cadre du Contrat. Un seul audit pourra avoir lieu par année civile. Le Client s'engage à ce que le cabinet d'audit indépendant respecte la plus grande confidentialité sur les documents revus, et transmettra au Consultant, gratuitement, un exemplaire du rapport d'audit.*

Elaboration de clauses de substitution

- **Clauses de rupture de collaboration**
 - *Chacune des parties peut arrêter la mission à tout moment sous réserve d'un préavis et de conditions financières. Sur ce dernier volet, le paiement peut s'effectuer au prorata temporis ou bien au prorata de l'avancée de la mission. Des indemnités doivent également être versées en cas de rupture de contrat par le client*



Actions menées par l'Association

- **Premier semestre 2017 : saisie de la Médiation des Entreprises de cette problématique pour travailler avec les parties prenantes (*associations professionnelles du conseil en innovation, ordre des avocats, fédération française de l'assurance, MEDEF et CPME*) à l'élaboration de clauses contractuelles équilibrées**
- **Novembre 2017 : présentation de nos travaux aux équipes de Benjamin GRIVEAUX dans le cadre du Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (*PACTE*)**

Sélection des prestataires par les grands groupes

Alerte émise par la profession

- **Lourdeur des processus de sélection de prestataires par les grands groupes**
 - **Génération de liste préférentielle composée uniquement de prestataires internationaux =>** incapacité pour des acteurs non mondiaux d'intégrer cette liste préférentielle
 - **Sélection verrouillée des partenaires préférentiels =>** difficultés d'ouvrir cette liste à des acteurs extérieurs
 - **Incompatibilité du process avec l'innovation**
- **Homogénéité des processus de référencement pour les prestataires de conseil**
 - **Difficulté d'appliquer un même processus de sélection des prestataires de conseil =>** critères de sélection suivant leurs spécialités métiers

Recommandations de l'Association

- Animation d'un atelier de réflexion sur les problématiques suivantes :
 - Concilier la démarche de rationalisation des achats et la possibilité d'ouvrir la liste des prestataires sélectionnés à d'autres entreprises
 - Développer un processus de référencement spécifique et indépendant pour sélectionner des prestataires de conseil en innovation

Actions menées par l'Association

- **Mai 2018 : proposition de collaboration avec le Club des acheteurs**
 - Proposition d'intervention lors de petits-déjeuners sur des diverses problématiques, à savoir la rationalisation d'achats et plus largement les questions d'innovation
- **Mai 2018 : sollicitation d'un rendez-vous avec le Conseil National des Achats** *(en attente de réponse)*

Nous contacter

Emmanuelle PIANETTI

Déléguée Générale

☎ 06 21 24 34 91

✉ emmanuelle.pianetti@asso-conseils-innovation.org

8 rue Jean Goujon – 75008 Paris

www.asso-conseils-innovation.org

Conclusion

Merci à tous pour votre participation !

Prochain rendez-vous du Club des Acheteurs

Mardi 25 septembre
Contrats d'achats télécom

[S'INSCRIRE](#)

Save
the
Date

